

Déclaration de la FNEC FP-FO

Samedi 19 novembre, nous étions plus de 2000 manifestants à Paris, en défense des lycées professionnels. La mobilisation initiée par le SNETAA-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO et sa confédération, a rencontré un écho très important, chez les PLP bien sûr, venus par centaines de toute la France, mais au-delà, auprès des personnels de l'Éducation nationale – administratifs, professeurs des collèges et des lycées, professeurs des écoles, etc. - des salariés, parents d'élèves et lycéens. Le secrétaire général de la CGT-FO, Frédéric Souillot, les militants de la FNEC FP-FO, de nombreux secrétaires d'Unions départementales et de Fédérations ont marqué par leur présence la détermination de toute la Confédération à préserver une conquête sociale qui a permis à des millions d'enfants d'ouvriers d'accéder à une qualification : les lycées professionnels. Alors que le gouvernement veut livrer les jeunes à l'apprentissage patronal et qu'il prépare la généralisation du Service national Universel, les militants FO avaient raison de se mobiliser.

FO s'est adressée au Président E. Macron. Il doit maintenant répondre.

La réforme des lycées professionnels dont nous demandons le retrait s'inscrit dans la feuille de route du président E. Macron, visant à faire baisser le coût du travail et à adapter les services publics aux besoins des entreprises. Au nom des économies de guerre, le gouvernement continue à saccager l'hôpital, l'école, et tous nos services publics. En Île-de-France comme dans le Grand Est, tous les prétextes (effectifs, sobriété énergétique, etc.) sont bons pour fermer des établissements – 7 à Paris et 10 dans le Grand Est – saccageant les statuts des personnels, leurs emplois et les conditions d'études des élèves.

Le Président de la République, qui n'hésite pas à trouver des milliards pour les crédits militaires, continue d'avancer un projet de réforme des retraites dont 76% des Français ne veulent pas. Il continue d'avancer un projet de recul de l'âge de départ à 64 ou 65 ans alors que l'ensemble des confédérations de ce pays se sont prononcées « contre ».

Alors, face au gouvernement qui légifère à coups de 49-3, qui remet en cause le droit de grève et se refuse à prendre en compte les revendications pourtant urgentes et vitales, la FNEC FP-FO apporte son soutien à toutes les mobilisations des personnels.

Soutien à la mobilisation des personnels qui exigent du ministre le maintien des lycées menacés de fermeture à la rentrée prochaine !

Soutien aux AESH et AED réunis par centaines avec la FNEC FP-FO le 16 novembre pour exiger un vrai statut et un vrai salaire.

Soutien à tous les personnels pris à la gorge par l'inflation qui ne cesse d'augmenter. Le gouvernement persiste à refuser d'augmenter les salaires, la FNEC FP-FO ne l'accepte pas et réaffirme sa revendication de revalorisation de la valeur du point d'indice pour rattraper toutes les pertes de pouvoir d'achat.

Dans le privé, les mouvements de grève se multiplient et certains aboutissent à des revalorisations

salariales. Face à cette situation éruptive, pris de panique, le gouvernement exhorte d'un côté les patrons à ouvrir des négociations, et de l'autre, considère que le dégel du point d'indice ne serait pas à l'ordre du jour ! La Confédération FO et son secrétaire général ont demandé à la Première ministre de mettre en place la clause de revoyure et de rouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique.

Retraites, salaires, statuts... les revendications sont nombreuses. La FNEC FP-FO, avec sa confédération, prépare la riposte, donc la grève, comme nous l'avons fait en 2019 pour faire échec à la réforme des retraites !

Points pour avis

1. Projet de décret portant organisation et fonctionnement du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)

Déclaration FNEC FP-FO

FO est opposée à la fusion des corps d'inspection des trois ministères (EN, ESR, JS) qui portent chacun une spécificité.

FO redit son attachement à l'Inspection générale au regard de son expertise disciplinaire.

Pour la FNEC FP-FO, les missions traditionnelles d'inspection sont remises en cause.

La FNEC FP-FO exige le maintien des statuts particuliers et des missions de chacun de ses corps ainsi que la revalorisation des carrières sans contrepartie.

Cette fusion prélude la fusion d'autres corps dont celle des IA-IPR et IEN. Cela implique là aussi une modification des missions. À ce sujet, nous souhaitons savoir où en sont les GT sur les IA IPR et les IEN. Envisagez-vous une modification des missions ?

Comme lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 12 juillet 2021, où seule la FNEC FP-FO s'est prononcée contre la fusion des corps d'inspection et n'a pas voté pour la fusion des grilles des corps d'inspection qui prépare la fusion des corps, la FNEC FP-FO votera contre ce projet de décret.

Votes sur le texte :

Pour : UNSA, CFDT

Contre : FSU, FO, CGT, SNALC

2. Projet de décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre (DS)

Déclaration FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO s'oppose à ce projet qui traduit, qui confirme la volonté gouvernementale de poursuivre la démolition pan par pan des Services publics. Les précautions rédactionnelles de la note de présentation ne cachent pas la réalité, cette nouvelle restructuration porte des atteintes graves aux compétences des DRAJES et des SDJES, alors même que la mise en place brutale de ces services comme la suppression

de missions ont dégradé les conditions de travail et d'exercice des missions des personnels.

Nous nous opposons sans réserve à la mise en place de ce Service à compétence nationale. Ce que veulent les personnels, ce sont des moyens suffisants pour assurer leurs missions sur l'ensemble du territoire, c'est le rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice.

De manière tout aussi brutale, les services déconcentrés, qui souffrent d'un manque criant de moyens, de postes, vont devoir rendre des emplois. Concrètement, combien d'ETP les recteurs d'académie vont devoir « rendre » par le biais des recteurs de région académique ? La FNEC FP-FO réaffirme avec force sa revendication de créations de postes, les surcharges de travail ne sont pas tenables et la dégradation des conditions de travail s'accompagne inévitablement d'une dégradation de la qualité du service rendu aux usagers.

Déclaration intersyndicale FO, CGT, FSU, CFDT, UNSA, SNALC: motion de refus de création du SCN Montagne.

1/ Le projet de création d'un service à compétence nationale dénommé « service national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme » ne peut satisfaire les Organisations syndicales représentatives au CTMEN pour les raisons suivantes :

- Ce projet introduirait un droit d'exception au sein du code du sport et du code de l'éducation qui se traduirait par une incontestable rupture d'égalité de l'utilisateur du service public du sport et de l'éducation entre le secteur sportif de la montagne et l'ensemble des autres secteurs du sport*
- Il crée également un précédent inacceptable pour l'avenir des services déconcentrés de l'État. sur le plan des rectorats de régions académiques notamment.*

2/ Si la mobilisation de toutes les organisations syndicales représentatives des personnels au CTM JS a permis d'obtenir un premier recul sur la question des compétences régaliennes des services départementaux (SDJES) à travers la délivrance des cartes professionnelles, le contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs et la police administrative, de trop nombreuses atteintes potentielles subsistent pour le service public.

Les textes qui nous sont soumis pour avis introduiraient un dessaisissement de compétences centrales pour les DRAJES dans:

- l'organisation des examens et des épreuves certificatives*
- l'agrément des structures et conseillers de stage des stagiaires en formation*
- la délivrance des diplômes*
- les missions d'Inspection/Contrôle/Evaluation*

Ce dessaisissement de compétences des DRAJES est proposé alors qu'aucun diagnostic n'a été posé, et que de l'avis même du Ministère des Sports et des JOP « il n'y a pas d'appréciation négative du travail des DRAJES ».

Ce dessaisissement dans sa logique centralisatrice produirait encore :

- une perte de sens dans les missions et de la souffrance supplémentaire au travail*
- un affaiblissement des effectifs des DRAJES et des SDJES*
- une désintégration du lien des personnels et des services avec les réalités territoriales*

Nous demandons au ministre de l'Éducation nationale de bien vouloir surseoir à l'avis du CTMEN et avec

la ministre des Sports de rouvrir une concertation sur le fond de cette question de manière à entendre les revendications portées par les Organisations syndicales afin d'améliorer le service public.

Vote sur le projet de décret

FO, CGT, FSU, CFDT, UNSA, SNALC : contre

3. Projet de décret relatif à l'organisation de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), à la simplification de la procédure de nomination des représentants de l'État à son conseil d'administration et à la modification de la composition du conseil d'orientation (DAF)

Déclaration FNEC FP-FO

Le décret présenté sur la réorganisation de l'ONISEP et de ses missions est l'illustration du désengagement de l'État sur ses missions fondamentales au profit de la territorialisation du service public.

La FNEC FP-FO s'y oppose.

Le décret présenté est l'illustration de la loi voulue par J-M Blanquer et le gouvernement d'E. Macron sur la liberté de choisir son avenir. Loi que nous avons condamnée.

Le passage aux régions des missions modifie fondamentalement le rôle de l'opérateur public qui n'est plus concentré sur ses missions initiales, mais qui doit répondre aux sollicitations des employeurs en fonction des bassins d'emplois, des objectifs des régions, des « territoires », et maintenant des « usagers » quels qu'ils soient. Et le tout sans oublier l'ajout dans le décret de France Travail.

L'Éducation nationale a sauté le pas dans la droite ligne des déclarations du Président de la République: les opérateurs publics historiques doivent être territorialisés.

La FNEC FP-FO votera contre ce projet de décret, car la formation et l'orientation ne doivent pas dépendre des bassins d'emplois. Le renforcement des représentants de la région en est l'illustration.

La FNEC FP-FO demande que l'avenir des personnels dans l'Éducation nationale soit garanti et que ce décret n'ouvre pas la voie à un nouveau transfert des personnels.

Votes

Contre : FSU, FO, CGT, SNALC

Abstention : UNSA, CFDT

Points pour information

4. Préparation des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

Quelques informations du ministère :

Ils sont déterminés, disent-ils, pour réussir ce temps de « démocratie sociale. »

Distribution des notices de vote : « point vendredi soir avec la société, 62000 établissements livrés sur 65000 vendredi soir, amélioration par rapport à 2018, mais on reste très attentifs. »

Fiabilisation des listes électorales, notamment un sujet pour les AESH hors T2.

La « 1^{ère} urgence est la fiabilisation des listes électorales, toutes les alertes sont traitées, les listes sont complétées manuellement sur le portail électeur une fois par semaine le jeudi. Après le 24 novembre, les académies n'auront plus la main, mais seulement la DGRH, les scrutins seront rentrés à la main, agent par agent, idem pour chaque correctif. Dernières mises à jour possibles le 28/11 à midi. 178 000 espaces électeurs créés vendredi soir ».

« 99,7% des notices ont été acheminées dans les établissements, nette amélioration par rapport à 2018. »
« Des tests de charge ont été faits pour éviter le bug de 2018, nous sommes optimistes. »

En ce qui concerne les droits syndicaux et les communications suite aux questions FO : « Pour la FPE (au contraire de la FPH et de la FPT) il n'y a pas de texte, mais une jurisprudence administrative pour garantir la régularité, la sincérité des opérations électorales (CAA de Lyon du 6 décembre 1994). »

Donc pas de problème pour tenir HIS, aller au-devant des personnels, faire voter FO. Tout problème doit nous être signalé pour intervention.

6. Projet de décret modifiant l'article D.314-52 du code de l'éducation relatif aux missions de France Éducation international

Déclaration FNEC FP-FO

L'article 1 du projet de décret illustre la volonté du ministre de déléguer via une structure qui n'est pas Éducation nationale des missions qui devraient dépendre de notre ministère. La FNEC FP-FO s'est toujours opposée aux opérateurs privés dans le champ de l'Éducation nationale. Le développement des certifications vient concurrencer le service public. Les formations doivent rester dans notre ministère et son monopole. Là, on vient concurrencer directement dans le décret présenté les professeurs de LV, ce qui tombe bien au moment où le recrutement des professeurs ne fait pas le plein.

À noter : *plusieurs arrêtés non soumis au vote concernent le régime indemnitaire des conseillers pédagogiques du premier degré et des conseillers pédagogiques départementaux pour l'éducation physique et sportive, le taux de l'indemnité de fonctions pour les psychologues de l'éducation, le taux annuel de l'indemnité de sujétions spéciales allouée aux personnels exerçant les fonctions de conseiller en formation continue et le taux annuel de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.*